

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° II-CF56

présenté par

Mme Osson, Mme Rilhac, Mme Mörch, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Testé, Mme Brulebois,
M. Morenas, Mme Bureau-Bonnard, M. Pietraszewski et M. Gouffier-Cha

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.